

l'utilisation de l'énergie atomique uniquement à des fins pacifiques.

120. Enfin, la conclusion d'un pacte pour le renforcement de la paix mettrait immédiatement fin à la tension qui existe dans les relations internationales et créerait cette atmosphère de confiance qui, d'après les adversaires du projet de résolution de l'URSS, constitue une condition préalable à la conclusion d'un pacte de paix. Il est tout à fait clair que, si une atmosphère de confiance régnait, il ne serait pas nécessaire de conclure d'accord de ce genre.

121. Les adversaires du projet de résolution de l'Union soviétique prétendent aussi qu'il est indispensable d'établir des garanties avant de conclure un pacte pour le renforcement de la paix. Un enfant comprendrait que le pacte lui-même serait la meilleure garantie du maintien de la paix et de la sécurité internationales.

122. La proposition de l'URSS en vue de la conclusion d'un pacte entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité est particulièrement importante parce qu'elle tient compte du nouveau rapport de forces qui s'est établi entre ces cinq Puissances. Ce fait à lui seul montre combien l'Union soviétique est sincère dans ses aspirations à la paix.

123. Le projet de résolution de la Première Commission, qui prétend parler de conditions indispensables au maintien de la paix, ne mentionne en fait aucune de ces conditions. Le représentant de l'URSS a déjà parlé de cette question et M. Manuilsky réduira cette partie de son discours au minimum. Il dira simplement que certaines dispositions de ce projet de résolution violent la souveraineté nationale des Etats et la Charte des Nations Unies; que d'autres dispositions reprennent des textes de la Charte afin de mieux masquer des propositions tendant à violer la Charte et afin de donner une apparence légale à des recommandations qui ont pour seul but de servir les intérêts du bloc anglo-américain.

124. Seul, le projet de résolution de l'Union soviétique présente des garanties véritables pour la paix, car il indique la façon qui permettrait de résoudre les trois problèmes principaux dont dépend le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Ce projet de résolution constitue l'un des documents les plus importants qui aient jamais été présentés à l'Organisation des Nations Unies; sa valeur ne saurait être affaiblie par les calomnies que l'on lance contre le grand pays du socialisme.

125. Plus les ennemis de l'URSS se démentent, plus ils montrent leur propre faiblesse. S'ils se démentent avec tant d'ardeur, c'est précisément parce que les forces de la réaction et de la guerre s'affaiblissent et parce que les forces de la démocratie et de la paix se renforcent tous les jours. Aujourd'hui, ce ne sont plus 300 millions, mais 800 millions d'hommes, qui sont unis dans les pays de démocratie populaire d'Europe et d'Asie et le grand pays socialiste soviétique. Des centaines de millions d'hommes d'autres pays prennent part au puissant mouvement de la paix, bien que les milieux dirigeants de ces pays continuent à préparer la guerre.

126. Certains représentants pourront se féliciter de la victoire illusoire qu'ils ont obtenue à la Première Commission. C'est une victoire à la Pyrrhus, qui discrédite les vainqueurs et qui leur enlève la confiance de leur propre peuple. C'est une victoire qui contient en elle tous les germes de la future défaite.

127. La délégation de la RSS d'Ukraine désire, pour conclure, rappeler les paroles de l'un des hommes d'Etat les plus importants de l'Union soviétique, M. Malenkov, qui, le 6 novembre 1949, a dit que l'Union soviétique ne voulait pas la guerre et qu'elle ferait tout son possible pour l'empêcher. Personne ne doit penser que l'URSS pourrait être effrayée par le bruit des armes. Ce sont les impérialistes et les agresseurs, a-t-il dit, qui doivent redouter la guerre. La première guerre mondiale, déclenchée par les impérialistes, a amené la victoire, en URSS, de la grande révolution d'octobre. La deuxième guerre mondiale, déclenchée par les impérialistes, a amené l'installation, dans tout un groupe de pays de l'Europe centrale et sud-orientale, de régimes démocratiques populaires; elle a amené la victoire du peuple chinois. Quelqu'un peut-il douter, a conclu M. Malenkov, que si les impérialistes déclenchent une troisième guerre mondiale, ils creuseront le tombeau, non plus de tel ou tel Etat capitaliste, mais du capitalisme lui-même?

128. Que ceux à qui les dieux n'ont pas ôté la raison tirent de l'histoire les conclusions qui s'imposent. Quant aux peuples soviétiques, malgré toutes les menaces des Etats-Unis et du Royaume-Uni, ils continueront à défendre, comme ils l'ont fait jusqu'ici, la cause de la paix, car ils sont sûrs que cette cause finira par vaincre.

La séance est levée à 17 h. 10.

DEUX CENT CINQUANTE-NEUVIEME SEANCE PLENIERE

Tenue à Flushing Meadow, New-York, le mercredi 30 novembre 1949, à 10 h. 45.

Président: le général Carlos P. RÓMULO (Philippines).

Condamnation des préparatifs en vue d'une nouvelle guerre et conclusion d'un pacte à cinq pour le renforcement de la paix: rapport de la Première Commission (A/1150) (suite)

1. M. ENTEZAM (Iran) rappelle que, dans son discours (257ème séance), le représentant de

l'Union soviétique a demandé pourquoi l'Iran cherchait à obtenir des armes des Etats-Unis. La réponse est très simple: l'Iran a besoin de ces armes pour faire régner l'ordre et la sécurité sur son territoire.

2. L'armée iranienne s'est trouvée désorganisée du fait que l'Iran a mis à la disposition de ses alliés, pendant la guerre, tout ce qu'il possédait

en fait d'armes, de moyens de communications et de transport. M. Entezam rappellera en passant que le seul arsenal iranien a travaillé pendant la guerre à la fabrication de fusils-mitrailleurs pour l'armée de l'URSS.

3. Des centaines de milliers de tonnes de munitions et d'armements, envoyés à l'URSS par les Etats-Unis, ont traversé l'Iran par le chemin de fer transiranien. De ce fait, le peuple iranien s'est trouvé exposé à la famine. Il ne le regrette pas, car il est convaincu que, dans une guerre menée en commun, tout allié, grand ou petit, doit contribuer à l'effort commun.

4. Pendant la guerre, tout le monde a reconnu les services rendus par l'Iran à la cause alliée. C'est ainsi que, dans la déclaration qu'ils ont signée à l'issue de la Conférence de Téhéran, M. Churchill, le président Roosevelt et le maréchal Staline ont remercié l'Iran et ont promis de venir à son aide après la victoire. On ne saurait certainement pas se montrer surpris de l'effort fait par un des alliés pour tenir ses promesses.

5. L'Iran ne demande des armes que pour faire régner l'ordre et la sécurité à l'intérieur de ses frontières. Il ne se trouvera à l'Assemblée aucun représentant pour mettre en doute les intentions pacifiques du Gouvernement de l'Iran. Personne ne peut un seul instant s'imaginer que l'Iran cherche à s'armer pour mettre en danger l'existence de ses voisins. Il y a quelques jours seulement, devant l'Assemblée générale, le souverain de l'Iran est venu plaider la cause de la paix. L'Iran ne formule qu'un seul vœu : il désire vivre en paix avec tous ses voisins pourvu qu'ils respectent les droits de l'Iran tout comme l'Iran respecte les leurs.

6. M. McNEIL (Royaume-Uni) rappelle que, dans son discours, M. Vychinsky l'avait accusé de n'avoir présenté aucun fait, alors que la délégation de l'Union soviétique et les délégations qui l'appuient en auraient présenté de très nombreux. Définir ce qui constitue un fait est un art assez curieux, et M. Vychinsky y semble très versé. M. McNeil n'a assurément pas tenté de communiquer à la Première Commission, au cours du débat¹, toute une série de coupures de presse en prétendant qu'elles constituaient des preuves ; il ne s'est pas livré non plus à des affirmations d'ordre général, comme l'affirmation de M. Vychinsky selon laquelle existeraient 140 bases dans un certain pays, alors qu'il n'en a cité qu'une. Par contre, M. McNeil a signalé quelques faits très simples.

7. Il a fait allusion, par exemple, à la situation budgétaire du Royaume-Uni et il a cité quelques chiffres à ce sujet. Cependant, à la 258ème séance, le représentant de la RSS d'Ukraine, M. Manuïlsky, sans faire allusion à cet examen de la situation, a de nouveau parlé de ce budget de façon à la fois narquoise et catégorique. Bien qu'un slogan soit parfois une arme admirable, il ne remplace pas un argument et encore bien moins un fait.

8. M. McNeil avait tenté d'attirer l'attention de la délégation de l'Union soviétique et celle de la Première Commission sur certains chiffres : il

avait déclaré que, d'après les meilleurs calculs faits avec les données dont on dispose, l'Union soviétique a au moins 4 millions d'hommes sous les armes, alors que le Royaume-Uni a ramené ses forces mobilisées, qui comptaient environ 5 millions d'hommes à la fin de la guerre, au chiffre actuel de 720.000 hommes. Il avait déclaré et il déclare encore que ces chiffres sont véritables, alors que l'Assemblée générale n'est pas en mesure de vérifier les chiffres communiqués par l'URSS. Fait significatif, M. Vychinsky n'a pas commenté ce point mais par contre il a attiré l'attention de l'Assemblée sur d'autres questions, telles que les propositions de l'Union soviétique concernant l'énergie atomique. L'Assemblée est en droit de se demander pourquoi la délégation de l'Union soviétique refuse de coopérer avec les autres nations et de prendre des engagements sur une question relativement aussi simple que l'institution d'un instrument international chargé de vérifier des chiffres qui causent tant d'appréhension à l'Assemblée tout entière, alors qu'au même moment M. Vychinsky demande à l'Assemblée d'accepter un instrument beaucoup plus important ayant trait à l'énergie atomique.

9. Les propositions de M. Vychinsky concernant l'énergie atomique ne sont évidemment, ni adéquates, ni applicables, ni susceptibles de satisfaire les aspirations qui se font jour dans le monde ; mais puisque M. Vychinsky est, de toute évidence, convaincu du contraire, il serait naturel de présumer que, s'il est disposé à aller si loin dans ce domaine, il doit être disposé à faire, pour le moins, quelques pas dans la voie de la vérification des effectifs.

10. Toutes les délégations sont d'accord pour reconnaître que le débat actuel a été d'une grande utilité. Tandis que la délégation de l'Union soviétique et ses partisans ont repris à satiété, en commission et à l'Assemblée, la même propagande monotone, d'autres délégations ont pris la parole en commission et à l'Assemblée, abordant chacune le problème à sa façon, essayant chacune d'exposer ses propres difficultés, cherchant à convaincre l'Union soviétique qu'elle devait participer à la création d'un climat de confiance internationale, exprimant, enfin, la crainte que l'Union soviétique ne fût en train de saper ce qu'il restait de confiance entre les nations.

11. L'Assemblée générale et le monde décideront lequel de ces deux groupes de représentants gouvernementaux a le plus à cœur de démontrer la vérité et d'aboutir à des conclusions valables. L'habitude des conférences internationales a appris aux délégations à mesurer facilement la créance à accorder aux discours et leur sincérité. Si un juriste aussi distingué que le chef de la délégation de l'Union soviétique entendait deux, trois, quatre ou cinq témoins déposer à propos d'une affaire compliquée, dans les mêmes termes pédants, il n'aurait certainement pas — M. McNeil en est convaincu — une très haute opinion de la créance qu'il faut leur accorder, car tout témoin voit les mêmes faits un peu autrement que les autres. M. Vychinsky concluerait sans aucun doute que cette identité dans les dépositions ne révèle ni honnêteté, ni grande puissance d'analyse ou d'observation ; il y verrait, au contraire, une mise en scène. Telle est en effet l'impression que les discours de M. Vychinsky et de ses partisans ont produite sur la Première Commission et,

¹ Pour la discussion sur ce sujet à la Première Commission, voir les Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Première Commission, 325ème à 327ème séances.

sans doute aussi, sur l'Assemblée générale elle-même.

12. Les autres délégations ont, par contre, témoigné d'une grande diversité dans leur façon d'aborder le problème. Il y a eu l'analyse philosophique du chef de la délégation du Liban : certains de ses adversaires ont voulu en nier la valeur, mais chacun d'entre eux a jugé nécessaire de lui consacrer beaucoup de temps. Il y a eu l'exposé à la fois humble et réfléchi du représentant du Danemark, celui, plein d'une conviction personnelle, sans fard et sans prétention du représentant de l'Islande, l'exposé précis du représentant de la Belgique, le grand effort d'impartialité fait par la délégation de l'Inde, pour ne nommer que quelques interventions, au hasard. Toutes ces façons différentes d'aborder le problème ont contribué à créer une impression de sincérité et de bonne foi. Ce n'est donc pas par accident que la Commission est parvenue — comme l'Assemblée le fera sans doute aussi — à une quasi-unanimité aussi étonnante. Ni la délégation des Etats-Unis ni celle du Royaume-Uni ne disposent d'une majorité automatique. Chacun sait qu'au même moment, dans d'autres Commissions, les Etats-Unis et le Royaume-Uni faisaient paraître des opinions divergentes et que la délégation du Royaume-Uni, comme celle des Etats-Unis, a subi dans certains cas des échecs importants.

13. Or, en ce qui concerne le sujet en discussion, on a pu constater une unanimité qui n'avait jamais été enregistrée jusqu'ici et sur laquelle la délégation soviétique, à juste titre mais par des méthodes qui lui sont propres, n'a cessé d'attirer elle-même l'attention de l'Assemblée. Le vote unanime intervenu à la Première Commission, cette identité de conclusions prouvent que les tentatives de propagande faites par la délégation de l'Union soviétique pour égarer et tromper l'opinion publique ont échoué. M. McNeil espère que la délégation soviétique se rendra à cette évidence, fût-ce à contre-cœur, afin qu'à l'avenir les délibérations de l'Assemblée soient plus fructueuses.

14. Les délégations inquiètes et sincères, peut-être même les délégations timides ont, dans le passé, pendant deux, trois ou quatre années, accordé à la délégation soviétique le bénéfice du doute, chaque fois que la chose était possible. Mais ce temps est révolu et le doute n'est plus permis. Ces délégations ont dû, parfois à regret, conclure que l'URSS ne contribuait nullement par ses projets de résolution, ses propositions et ses manœuvres, à créer les conditions nécessaires au maintien de la paix mondiale. Les propositions de l'URSS ne tiennent pas compte de la réalité des problèmes soumis à l'Organisation des Nations Unies. Elles sont contredites par les actes, sinon les intentions de l'URSS. Telles sont les conclusions auxquelles sont parvenus les gouvernements de plusieurs pays démocratiques. Aussi ces pays ont-ils dû convenir de certaines mesures défensives et uniquement défensives. Ces mesures, ils se sont attachés à les élaborer et à les mettre à exécution.

15. Aucune délégation, sauf celle de l'URSS et les délégations qui l'appuient ne peut manquer de constater la contradiction qui existe entre les intentions apparentes de la délégation de l'Union soviétique, telles qu'elles sont présentées dans le

projet de résolution de ce pays (A/1149), et les actes de l'URSS, hors du cadre de l'Assemblée.

16. Les Membres de l'Assemblée ont écouté avec une vive attention le discours bref et direct du représentant de l'Iran. M. McNeil avait été péniblement surpris d'entendre les attaques que M. Vychinsky avait jugé nécessaire de lancer, une fois de plus, contre le souverain de l'Iran. La propagande soviétique avait déversé un flot d'accusations et d'attaques contre l'Iran. Il y avait eu des démentis et, sans nul doute, des conversations diplomatiques. Or malgré ces circonstances, en même temps que M. Vychinsky défendait à l'Assemblée son projet en vue de la conclusion d'un pacte de paix, il démontrait la véritable nature des sentiments de bon voisinage que l'URSS éprouve à l'égard de Sa Majesté impériale, le Schah d'Iran.

17. Parlant d'un autre voisin de l'Union soviétique, la Turquie, M. McNeil déclare qu'aucun pays n'a fait preuve, en face d'une attaque de propagande violente et soutenue, d'un plus grand calme et de plus de fermeté que la Turquie. Il est évident que l'existence en Turquie d'un gouvernement stable et librement élu est un élément essentiel pour que soient créées les conditions nécessaires au maintien de la paix dans cette région du monde, et il est par conséquent permis de conclure que le Gouvernement de l'URSS, fidèle aux intentions qu'il a exprimées au cours du débat, aurait intérêt à ce que la procédure constitutionnelle normale puisse jouer en Turquie sans entraves. Il n'en est malheureusement pas ainsi. La veille encore, M. McNeil a eu l'occasion de lire la traduction d'un certain nombre de documents de propagande soviétique dirigés contre la Turquie. En ce moment même, sans aucun doute, la radio soviétique se répand en attaques contre sa voisine pacifique ; ces attaques sont destinées à dresser les militaires contre les civils et les Arabes contre les Turcs, à élargir autant que possible le fossé existant entre employeurs et salariés, à entraver le jeu normal des institutions constitutionnelles démocratiques de ce pays et à provoquer une situation troublée et chaotique. M. McNeil se demande comment on peut concilier une telle attitude avec les professions de foi si souvent faites devant l'Assemblée et avec le projet de résolution que la délégation de l'Union soviétique a présenté.

18. Il ne saurait y avoir de preuve plus dramatique et plus frappante de la contradiction qui existe entre les intentions que professe l'Union soviétique et la réalité de l'action à laquelle elle se livre que l'inquiétant témoignage que constitue la publication, le matin même, de la résolution du Kominform.

19. Le Kominform, qui prétend représenter les populations des régions du monde les plus éloignées les unes des autres, et qui donne des directives à ses partisans dans toutes les parties du monde, vient de leur déclarer brutalement, sans ambages que, pour des raisons qui agréent sans doute aux régimes et aux éléments communistes du monde entier, ils devraient faire tous leurs efforts pour renverser le maréchal Tito et ceux qui le défendent au sein de leurs gouvernements respectifs. Cet ordre est d'ailleurs rédigé dans des termes remarquables, d'autant plus remarquables qu'il s'agit d'une résolution pacifique.

d'une campagne de paix. Selon l'information parue dans le *New York Herald Tribune*, le parti communiste yougoslave est décrit comme étant aux mains de meurtriers et d'espions; la résolution parle d'espions et d'assassins et prétend que le régime de Tito a converti Belgrade en un centre américain d'espionnage et de propagande anticommuniste.

20. Ainsi que le représentant de la France l'a déclaré à la 258ème séance, il existe toujours un rapport entre les intentions que l'on nourrit et la façon dont on les exprime. Il y a assurément un rapport entre la violence débridée des termes employés et l'esprit qui a présidé à semblable rédaction. Ceci rappelle bien plus un manifeste de guerre qu'un manifeste de paix.

21. M. Vychinsky et M. Manuisky ont évoqué devant l'Assemblée les millions d'hommes et de femmes qui aspirent ardemment à la paix. Ces hommes et ces femmes seront toujours assoiffés de paix, sauf dans les rares cas où les menaces dirigées contre les valeurs qui leur sont sacrées les obligent à abandonner les voies normales de la paix. Il est certain que le monde aspire avant tout à la paix, mais il n'aspire assurément pas à la paix soviétique, au mode de paix préconisé le matin même dans les directives du Kominform. La paix que le monde désire est une paix choisie par la volonté des peuples, comme le prévoit la Charte sous l'égide de laquelle travaille l'Assemblée.

22. En dépit de toute la vigueur, de toute l'habileté et de toute l'éloquence dont M. Vychinsky et M. Manuisky ont fait preuve, l'homme de la rue n'a pu manquer d'être édifié par la différence qu'il a constatée entre l'attitude de M. Vychinsky telle qu'elle apparaît à l'Assemblée et celle qu'a adoptée l'adjoint de M. Vychinsky à Bucarest lorsqu'il a dirigé les débats de la récente réunion du Kominform. L'homme de la rue aura conclu que l'URSS a mis une partie de sa puissance au service du Kominform alors qu'elle n'offre à l'Assemblée générale que des paroles et des projets de résolution.

23. M. McNeil est convaincu que l'URSS désire la paix, mais une paix acquise aux prix et aux conditions fixées par elle. Au moment même où elle proclame son désir de paix, elle cherche à étendre son influence et espère y parvenir en créant, dans les capitales du monde, des gouvernements et des régimes qui conviennent à ses fins, parce qu'ils sont complètement dociles à sa volonté. Considérant que ces deux objectifs peuvent parfaitement se trouver en opposition dans le temps et dans l'espace, M. McNeil a demandé à M. Vychinsky, à la fin du débat qui s'est déroulé en commission, s'il donnait la priorité à la création des conditions indispensables à l'établissement de la paix mondiale, ou bien au soutien, à la conduite et à l'encouragement de la révolution mondiale. La conclusion à tirer de la déclaration de M. Vychinsky était que la révolution ne pourrait avoir lieu au Royaume-Uni ou aux Etats-Unis que par la violence; mais M. Vychinsky n'a donné aucune réponse, ni dans son discours final en commission, ni lorsqu'il a pris la parole à l'Assemblée, à la question si simple que M. McNeil lui a posée.

24. S'il veut convaincre l'Assemblée que ses intentions et les intentions de son gouvernement

sont en harmonie avec le projet de résolution qu'il présente, M. Vychinsky devrait provoquer une nouvelle réunion du Kominform et envoyer ses apôtres à travers le monde annoncer à leurs disciples, qu'ils doivent cesser immédiatement de créer le chaos, de diffamer et de calomnier les gouvernements et leurs représentants et qu'ils doivent au contraire consacrer tous leurs efforts à la création des conditions nécessaires à l'établissement de gouvernements stables et progressifs.

25. Le contraste entre ces deux attitudes est si évident, si visible dans presque toutes les parties du monde, que les membres de la Première Commission ont rejeté le projet de résolution de l'URSS par une majorité qui n'avait jamais été atteinte jusqu'alors et ont adopté, également à une majorité qui ne s'était encore jamais vue, le projet commun de résolution présenté par les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni.

26. Mais il n'y a rien de bien réjouissant dans ce vote unanime. Il vaudrait bien mieux que la délégation de l'URSS reconnaisse l'échec total et le peu de chances de succès dans l'avenir de la campagne qu'elle a menée, campagne qui, aux yeux de M. McNeil, est une campagne de sabotage de la paix et une campagne destinée à ne conclure et n'établir que le genre de paix que l'Union soviétique désire. Si ce résultat était acquis, l'Assemblée examinerait la question à nouveau à sa prochaine session avec plus d'espoir de réaliser quelque progrès vers le but que chacun déclare vouloir atteindre. Mais il ne sera possible d'accomplir ce progrès que si l'URSS montre qu'elle a compris et change d'attitude.

27. En toute humilité, M. McNeil tient à déclarer à la délégation de l'Union soviétique, à M. Manuisky et à tous ceux qui ont élaboré le communiqué reçu le matin même du Kominform qu'ils ont les yeux bandés et qu'il ont perdu tout contact avec l'homme de la rue s'ils s'imaginent qu'il se laisse encore tromper par leurs manœuvres destinées à confondre et à égarer les esprits. Depuis quatre ans, l'homme de la rue fait tout son possible pour croire, comme tout le monde d'ailleurs, que la délégation de l'Union soviétique dit la vérité. Il a été obligé de reconnaître qu'il n'existe aucun rapport entre les actes et les agissements de l'URSS d'une part et le projet de résolution que ce pays a soumis à l'Assemblée d'autre part. Cette conclusion est celle d'un nombre croissant de gens, de ceux avec qui les représentants cherchent à toujours maintenir le contact, de ceux dont ils s'efforcent de sonder l'opinion, de tous ces gens que l'Assemblée générale représente de façon imparfaite, mais du mieux qu'elle peut.

28. M. LANGE (Norvège) pense que la question dont est saisie l'Assemblée générale est grave: c'est peut-être la plus importante que puisse discuter une assemblée internationale. Les peuples représentés, hantés comme ils le sont par la crainte de la guerre et l'insécurité générale, seraient certainement heureux que l'Assemblée générale consacrat un débat aux véritables conditions essentielles de la paix. Ils seraient heureux d'un tel débat, s'il était conduit d'une manière conciliante par des esprits ouverts, animés d'une volonté sincère de compréhension mutuelle. Même si les divergences d'opinion demeureraient graves, une discussion conduite dans un tel esprit contri-

buerait à éclaircir quelque peu l'atmosphère et à faciliter la tâche des Nations Unies.

29. M. Lange croit toutefois que beaucoup de représentants, après avoir suivi les travaux de la Première Commission, se demandent si ses débats ont servi à quoi que ce soit. Certaines délégations se sont même demandé s'ils étaient destinés à autre chose qu'à des fins de propagande.

30. Il doute fort de la valeur d'une politique qui veut qu'on tente de résoudre les problèmes fondamentaux au moyen de déclarations générales. La situation si tendue, dont tout le monde souffre et à laquelle chacun voudrait remédier, a des causes nombreuses et complexes. Mais l'absence de déclarations solennelles de la part des gouvernements et des hommes d'Etats n'est pas une de ces causes. Comme l'a souligné à la Première Commission le représentant de la Suède, ces déclarations ne sont pas toujours accueillies avec confiance.

31. Le problème fondamental de la guerre et de la paix n'est pas une question abstraite susceptible d'un traitement abstrait et général. Il se résout en un certain nombre de questions concrètes et pratiques, qui vont du contrôle de l'énergie atomique et du désarmement, d'une part, à des problèmes tout à fait secondaires, d'autre part, sur lesquels les parties ne peuvent se mettre d'accord pour de simples raisons de prestige et de méfiance généralisée.

32. Certaines de ces questions — parmi lesquelles il faut malheureusement compter l'énergie atomique — sont tout simplement insolubles tant que ne règne pas entre les Membres des Nations Unies une confiance mutuelle plus grande. Si l'on veut créer cette confiance et apporter une contribution réelle à la cause de la paix, il est impossible d'éviter la voie ardue qui consiste à résoudre les problèmes existants, un à un, dans un esprit de concession mutuelle. Les déclarations de bonne volonté les mieux rédigées ne dispensent personne de faire preuve d'une bonne volonté véritable afin de résoudre les graves problèmes à l'égard desquels les Membres des Nations Unies paraissent s'engager dans une voie sans issue.

33. Toutefois, la délégation norvégienne, en dépit de son scepticisme, eut été heureuse, dans certaines conditions, d'appuyer une résolution s'inspirant des recommandations qui figurent dans les paragraphes 2 et 3 du projet de résolution de l'URSS. Elle aurait appuyé cette résolution tout en ayant parfaitement conscience du fait qu'on risque de laisser qualifier de geste vain un appel à l'interdiction des armes atomiques sous réserve du contrôle international rigoureux qui s'impose; en effet, chacun sait où réside la véritable difficulté: on ne s'entend pas pour reconnaître ce qui constitue le contrôle international rigoureux qui s'impose. On pourrait dire aussi qu'un pacte pour le renforcement de la paix entre les cinq grandes Puissances risque d'obscurcir le fait que la paix concerne toutes les nations, grandes ou petites, qu'elles soient ou non membres du Conseil de sécurité.

34. Néanmoins, un appel unanime en faveur de l'interdiction des armes atomiques et de la conclusion d'un pacte entre les grandes Puissances pour le renforcement de la paix aurait pu avoir un effet bienfaisant dans certaines conditions, s'il était présenté et adopté dans un esprit de conci-

liation ou, mieux encore, s'il s'accompagnait de suggestions en vue de la solution, sur une base nouvelle, de certaines des questions avec lesquelles les Nations Unies sont aux prises depuis longtemps, ou bien s'il était présenté en même temps que ces suggestions. Malheureusement tel n'est pas le cas.

35. Les membres de l'Assemblée se rappellent certainement l'intervention du Ministre des affaires étrangères de l'URSS à la 226ème séance de l'Assemblée générale, intervention qu'il a conclue par un appel en faveur d'un pacte entre les grandes Puissances. Presque chaque mot de cette allocution suivait un sens contraire à la conclusion à laquelle elle a abouti d'une manière surprenante. En outre, la formulation même du projet de résolution de l'URSS le rend inutilisable comme instrument de paix et le rend inacceptable en tout ou en partie.

36. Comme l'a très justement remarqué le représentant de l'Inde à la Première Commission, le paragraphe 1 rejaillit sur les paragraphes 2 et 3. Le contexte des deux paragraphes, que la délégation de la Norvège aurait pu envisager d'appuyer, est un contexte d'accusation, non de conciliation.

37. M. Lange déplore qu'il en soit ainsi. Aucun Membre de l'Organisation des Nations Unies n'est, mieux que l'URSS, en mesure de dissiper nombre des craintes et des angoisses du monde; nul n'est mieux en mesure de démontrer qu'elles sont vaines. Les actes et la politique de l'Union soviétique n'ont peut-être pas toujours été interprétés comme il se devait. Ce serait, sans nul doute, la plus grave des erreurs de ne pas examiner avec une extrême attention toutes les mesures que le Gouvernement de l'URSS peut proposer pour l'affermissement de la paix.

38. Il existe néanmoins une difficulté constante, qui est l'isolement extrême dans lequel vivent les peuples de l'Union soviétique par rapport au monde extérieur. M. Lange a la conviction que, s'il y avait libre échange d'informations et d'idées entre ces peuples et le reste du monde, les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies pourraient bien plus facilement qu'aujourd'hui s'entendre avec le Gouvernement de l'URSS dans un esprit de compréhension et d'amitié réciproques. Il tient à ajouter que la Norvège a toujours entretenu et entretient encore des relations amicales avec l'Union soviétique, tout comme les deux peuples ont, pendant des siècles, vécu en bons voisins dans le nord.

39. Le projet de résolution proposé à la Première Commission par les Etats-Unis et le Royaume-Uni et adopté par cette commission fait ressortir certaines des conditions essentielles à une paix durable. S'abstenir de recourir à la force ou de menacer d'autres pays de quelque façon que ce soit, respecter les accords internationaux, respecter la dignité de la personne humaine et la liberté politique et religieuse, améliorer les niveaux de vie, faire disparaître les barrières qui s'opposent au libre échange des informations et des idées, participer au maximum à l'œuvre de l'Organisation des Nations Unies, employer le veto avec circonspection, réglementer les armements de type classique et reconnaître qu'il est nécessaire d'exercer en commun, dans une certaine mesure, la souveraineté en vue d'assurer un

contrôle efficace de l'énergie atomique, ce sont là des principes qui, si les Etats Membres les suivaient, mettraient le monde sur la voie d'une paix stable et durable. Si tous les Etats Membres des Nations Unies acceptaient de se conformer en tout temps et scrupuleusement à la lettre et à l'esprit de la Charte et, conformément à ses dispositions, remplissaient de bonne foi les obligations qu'ils ont assumées, il ne serait pas nécessaire de faire des déclarations spéciales. D'autre part, si l'on ne respecte pas fidèlement toutes les dispositions de la Charte, que chaque Etat Membre s'est solennellement engagé à observer, il semble qu'il soit inutile de s'engager dans de nouvelles entreprises.

40. M. Lange ne peut que déplorer que le projet de résolution proposé par les Etats-Unis et le Royaume-Uni, alors qu'il posait ce qui devrait être des principes que tous puissent accepter, n'ait pas bénéficié de l'appui de tous les membres de la Première Commission. Dès le début, la présentation de ce point de l'ordre du jour s'est trop mêlée au genre de propagande dont l'Assemblée générale est lasse depuis longtemps. M. Lange se demande si un déploiement aussi fréquent d'accusations, exprimées en des termes qui, il y a seulement une génération, auraient constitué un *casus belli* si des hommes d'Etat importants les avaient prononcés au sujet d'un pays étranger, ne constitue pas l'un des facteurs qui tendent à aggraver la situation internationale. Bien entendu, il peut être bon, de temps à autre, que des Etats dont les intérêts s'opposent et dont chacun éprouve de la suspicion à l'égard des mobiles de l'autre, se disent ce qu'ils pensent en termes clairs que chacun peut comprendre; mais cet usage n'est que trop courant à l'Organisation des Nations Unies et tend à créer une ambiance dans laquelle il est malaisé d'aboutir à des solutions, même quand il s'agit de questions sur lesquelles l'accord est presque complet.

41. Comme le représentant de l'Inde l'a déclaré si justement à la Première Commission, la tâche de l'Organisation des Nations Unies est de résoudre les conflits, non d'en créer de nouveaux, ni d'aggraver ceux qui existent. Quelles que soient les mesures que les nations puissent juger à propos de prendre dans d'autres domaines de leur activité internationale, l'Organisation des Nations Unies se doit de jouer un rôle de conciliateur.

42. Dans des cas importants, l'Organisation des Nations Unies a déjà montré qu'elle est bien une institution propre à résoudre des problèmes internationaux complexes. Elle est, toutefois, un mécanisme qui peut être ou ne pas être employé. De par sa constitution même, il dépend uniquement de la volonté des Etats Membres d'y avoir recours.

43. En conclusion, M. Lange souligne que la condition la plus importante pour le maintien de la paix est, peut-être, que tous les Etats Membres consentent à avoir recours à l'Organisation des Nations Unies non à des fins étrangères à ses buts, mais aux fins pour lesquelles elle a été créée.

44. M. C. MALIK (Liban) reconnaît que le pacte proposé par l'Union soviétique serait une excellente chose s'il régnait déjà une atmosphère de confiance. Selon lui, c'est mettre la charrue avant les bœufs que supposer qu'un tel pacte contribuerait de lui-même à créer l'ambiance

nécessaire. Seule une modification fondamentale de la doctrine communiste, qui renoncerait à condamner le reste du monde à la perte, pourrait produire le genre de confiance qui donnerait à de tels pactes substance et signification. Tant qu'il ressort inéluctablement de la doctrine communiste, comme il serait facile de le montrer, que tout rapport avec le monde non communiste est une manœuvre tactique qui ne se justifie qu'à titre d'expédient temporaire dans le cadre du grand plan stratégique du communisme, les pactes particuliers perdent tout sens. Si l'on conclut de tels pactes, cela signifie, soit que le monde non communiste est si décadent qu'il n'aperçoit pas le piège qu'on lui tend, soit qu'il est si rusé qu'il fait croire au monde communiste qu'il n'aperçoit pas ce piège, tandis qu'il prépare de son côté un autre piège. M. Malik est certain que la première hypothèse n'est pas exacte et il considère la seconde comme manifestement indigne des Nations Unies. Quoi qu'il en soit, les deux hypothèses signifient clairement que l'indispensable confiance fait défaut; aussi les pactes sont-ils sans valeur.

45. Par contre, le projet de résolution présenté par la Première Commission a au moins cet avantage d'être un nouvel acte de foi dans les Nations Unies et d'indiquer nettement quelles sont les modalités concrètes et fondamentales de la coopération internationale qui peuvent cumulativement créer l'atmosphère de confiance nécessaire. Comme on ne peut concevoir les Nations Unies sans la participation active de l'Union soviétique, il est bon que le projet de résolution déclare en substance que les Nations Unies ont foi en la collaboration de l'URSS et recherchent cette collaboration; qu'elles croient sincèrement dans la valeur de réunions constantes avec l'Union soviétique, dans un esprit de bonne foi et de franchise, parce qu'elles espèrent que ce pays sera peut-être un jour amené à croire que le reste du monde n'est pas aussi condamnable, même selon son point de vue, qu'elle ne l'a cru jusqu'à présent.

46. Le communisme est un produit de la civilisation de l'Europe occidentale. Sans l'édifice intellectuel de l'idéalisme allemand et le phénomène social et économique de l'industrialisation anglaise, le communisme eût été impossible. Toutefois, dans la vie infiniment complexe de l'Occident, le communisme n'a voulu voir que le seul aspect économique, dont il a fait la source de toutes les valeurs, et il a concentré son analyse sur les modes de production et d'échange, et sur un matérialisme qu'il va jusqu'à déifier. Il est manifeste que le communisme est une révolte contre l'ordre véritable des valeurs admises par l'Occident. Il constitue, en fait, un renversement de cet ordre.

47. Il en résulte que l'Occident véritable peut comprendre le communisme, apprécier les valeurs positives qu'il recèle et passer des jugements objectifs sur ses faiblesses. Par contre, le communisme ne peut, ni comprendre, ni apprécier l'Occident, ni passer sur lui un jugement autorisé. S'il le pouvait, il modifierait sa position et la paix serait possible, car le communisme se débat sans espoir entre les murs de sa prison relativiste et matérialiste. Il interprète toute chose en fonction des prémisses et des catégories de la philosophie marxiste. Placé en face d'une chose, il ne voit pas la nature propre de cette chose; il la décom-

pose immédiatement en éléments conformes aux données préconçues de la doctrine marxiste. Il ne peut pas laisser les choses parler candidement d'elles-mêmes; il explique toute opinion par ses origines et sa fonction économique et sociale, et mesure toute valeur par les services qu'elle peut rendre à une certaine classe sociale ou à l'avènement de la société sans classes.

48. L'Occident, grâce à sa croyance en l'objectivité de la vérité et des valeurs, ou, à tout le moins, grâce à la présence en son sein de libres et vigoureuses institutions qui incarnent cette croyance, est capable de comprendre les prémisses et les thèses du communisme en elles-mêmes, d'apprécier les réalisations positives des communistes dans leur propre société, de porter enfin sur ces réalisations positives comme sur les insuffisances et les défauts du communisme, le jugement que lui dicte sa croyance positive dans l'objectif et l'absolu.

49. Le paradoxe intéressant qui ressort de la confrontation du communisme et du monde non communiste, confrontation dont les débats qui se sont déroulés à la Première Commission ont donné un aperçu, est que l'idéologie du relativisme matérialiste s'est figée en un dogmatisme exclusif qui ne saurait tolérer d'autre opinion, qui méprise toute autre valeur, suspecte tout autre mobile, rejette le reste du monde où rien ne lui semble mériter autre chose que haine amère ou, tout au plus, sarcasmes cyniques. Symptomatique de cette apparente incapacité naturelle du communisme à comprendre l'Occident en fonction de ce qu'est l'Occident, c'est-à-dire en fonction de ce qu'il y a de meilleur dans l'Occident, est l'identification typiquement marxiste de l'Occident en tant que tel et du capitalisme, c'est-à-dire l'effort fait pour réduire l'Occident, avec la richesse glorieuse de ses idéaux et la diversité de ses traditions, à la simple image d'une structure économique que le communisme, de manière plus ou moins équivoque et fallacieuse, appelle le capitalisme. Si le communisme veut comprendre sous son vrai jour sa propre position historique, il doit comprendre qu'il se révolte contre l'Occident, les traditions grecques, romaines, hébraïques, chrétiennes, humaines de l'Occident, et non contre l'Occident misérable du matérialisme, du libéralisme, du capitalisme et de l'impérialisme. Le communisme doit, dès l'abord, admettre la possibilité de conflits loyaux entre opinions diverses, d'une compréhension mutuelle malgré le désaccord, d'une communion malgré les divergences, d'une amitié malgré les contradictions profondes. Sans cela il n'y aura aucun espoir réel de confrontations idéologiques, de compréhension, de confiance et de paix sincères.

50. M. Malik voit dans le communisme lui-même l'obstacle à la compréhension, à la confiance et à la paix. Dogmatiquement retranché dans ses préjugés relativistes et matérialistes, le communisme rejette jusqu'à la notion de vérité objective et interdit ainsi toute possibilité de confrontation sincère, de communication, d'accord. S'il n'existe pas de vérité objective, en ce qui concerne le communisme et l'Occident, de vérité transcendante et indépendante du communisme et de l'Occident, de vérité qui permette de porter un jugement sur ce qu'ont cru Marx, Engels, Lénine et Staline, tout autant que Platon, saint Thomas d'Aquin et Kant, alors, il n'y a plus de place pour des accords,

mais seulement pour des condamnations; il n'y a plus de place pour des Nations Unies, mais seulement pour un groupe de représentants qui se réunissent à seule fin de s'invectiver les uns les autres, tandis que leurs Etats hâtent l'exécution des programmes d'armement en vue de la prochaine guerre.

51. Sans souhaiter reprendre le débat qui s'est déroulé à la Première Commission, M. Malik voudrait mettre en relief un fait très révélateur qu'il a relevé au cours de la discussion. Deux porte-parole des Etats communistes ont réagi de façon très significative à deux passages différents de la déclaration qu'il a faite à la Première Commission. L'un des représentants a déclaré, dans un heureux moment de franchise, que la partie de la déclaration qui faisait la critique de l'Occident le surprenait. Il a même déclaré qu'il n'avait pas pu en croire ses yeux quand il l'avait lue. Un autre représentant a déclaré qu'il ne pouvait croire que M. Malik fût sincère dans le jugement qu'il avait porté sur les réalisations positives de l'Union soviétique. Ces réactions sont très intéressantes, car elles démontrent que le communisme ne peut concevoir qu'une nation honnête se critique elle-même, ni juge honnêtement la valeur réelle de ses adversaires.

52. Ce sont là des corollaires du refus de reconnaître la vérité objective. Si chacun doit rejeter une vérité qui le dépasse, qui dépasse sa cause et sa doctrine, qui dépasse ses intérêts, sa nationalité, sa classe et ses traditions, ainsi que la cause, la doctrine, les intérêts et les traditions de son adversaire, il est impossible qu'un Etat Membre parvienne à en convaincre un autre, que des nations s'accordent les unes avec les autres, ni qu'elles puissent se rencontrer utilement. Sans nul doute, le simple fait que des nations différentes possèdent des opinions différentes ne doit pas les obliger éternellement à ne se rencontrer que dans un esprit de condamnation, de défiance et d'hostilité réciproques, pour échanger des paroles superficielles.

53. Si le communisme admettait que la vérité peut exister dans le monde non communiste, reconnaissait qu'il peut se tromper dans ses propres enseignements, reconnaissait que la vérité existe en fait, indépendamment du communisme et du non-communisme, que les communistes et les non-communistes doivent la chercher, la découvrir et en discuter, l'absurdité des discussions et l'impossibilité de l'accord entre communistes et non-communistes disparaîtraient sur-le-champ. Alors, mais alors seulement, la paix serait possible. Dans la négative, la seule paix que le monde puisse obtenir est une paix fautive et instable, une paix qui est, en fait, un état de guerre en puissance.

54. M. CLEMENTIS (Tchécoslovaquie) ne cherchera même pas à réfuter les arguments du représentant du Liban, car celui-ci n'a pas compris tous les aspects de la question si importante qui fait actuellement l'objet de la discussion.

55. En ce qui concerne le projet de résolution de l'URSS, le représentant de la Tchécoslovaquie dit que son adoption ou son rejet est un critère qui permettra de juger si l'Assemblée générale est ou non capable de traiter les problèmes actuels. Ce projet de résolution a non seulement été rejeté par la Première Commission, mais il a été remplacé par un projet de résolution présenté en com-

mun par les Etats-Unis et le Royaume-Uni, texte qui, sous couvert de formules générales, se borne à répéter les attaques provocatrices contre l'URSS et ses alliés, qui sont devenues familières au cours des sessions précédentes de l'Assemblée générale. Tous les autres projets de résolution adoptés par la Première Commission et par la Commission politique spéciale à la majorité habituelle portent le sceau de la politique de puissance des Etats-Unis qui, se prévalant surtout de leur supériorité au point de vue économique et financier, exigent que les Etats qui leur sont liés appuient, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'Organisation des Nations Unies, les conceptions qui conviennent à leur stratégie habituelle. Ainsi que l'a très franchement avoué le Président Truman dans son message au Congrès, le 6 janvier 1947, cette stratégie tend à confier aux Etats-Unis la conduite et la direction du monde.

56. Les milieux militaires des Etats-Unis parlent d'ailleurs sans se gêner de cette hégémonie mondiale. Par exemple, le général Omar Bradley a déclaré, le 29 juillet 1949, au *Committee on Foreign Affairs of the House of Representatives* (Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants) que les Etats-Unis, en assumant le rôle de guide, devraient montrer le courage qui les mettrait au premier rang dans l'histoire des plus nobles entreprises humaines. La délégation tchécoslovaque voudrait bien savoir de quelles nobles entreprises le général Bradley a voulu parler.

57. Les déclarations de cette nature ont un rapport étroit avec le premier paragraphe du projet de résolution de l'URSS, selon lequel l'Assemblée générale doit condamner les préparatifs en vue d'une nouvelle guerre, préparatifs auxquels on procède au moment présent, particulièrement aux Etats-Unis et dans le Royaume-Uni.

58. Durant les très longues discussions qui ont eu lieu à la Première Commission, ni les adversaires du projet de résolution de l'URSS, ni les partisans du projet commun de résolution n'ont pu réfuter de façon convaincante les faits relatifs aux préparatifs idéologiques et matériels d'une nouvelle guerre, que les partisans du projet de résolution de l'URSS ont présentés en produisant la preuve documentaire. Le représentant du Royaume-Uni n'a rien pu démentir au cours de la présente séance de l'Assemblée, les documents qui ont été cités et les faits qui ont été invoqués pour soutenir le projet de résolution de l'URSS ont été passés sous silence ou n'ont fait l'objet que de réponses très générales.

59. Les partisans du projet de résolution de l'URSS ont déclaré que les Etats-Unis cherchaient à s'assurer l'hégémonie mondiale. Le verbiage philanthropique sur la nécessité d'assurer la sécurité du monde, qui ne sert qu'à voiler les ambitions des Etats-Unis, est aujourd'hui démodé; Hitler procédait déjà de la même façon.

60. Cette affirmation est confirmée par un article intitulé *War is peace* (la guerre, c'est la paix), paru dans le *Wall Street Journal*, le 27 juillet 1949, article où il était dit que le message adressé à ce moment-là par le Président Truman au Congrès équivalait à l'affirmation que des mesures pacifiques ne pouvaient pas maintenir la paix et que, par conséquent, il fallait prendre des mesures de guerre. C'est laisser franchement entrevoir la fin de l'Organisation des Nations Unies.

61. Au cours du débat qui a eu lieu à la Première Commission, aucune délégation n'a pu réfuter les faits cités à l'appui de la thèse selon laquelle tous les dirigeants des Etats-Unis formulent, propagent et appliquent dans le domaine politique la doctrine de l'hégémonie mondiale des Etats-Unis. La délégation tchécoslovaque a expliqué en détail comment cette préparation idéologique se traduit en pratique par des mesures analogues à celles qui sont énumérées au paragraphe 1 du projet de résolution de l'URSS. Cette préparation a abouti au groupement de divers Etats qui, grâce à des instruments tels que le Plan Marshall et le Traité de l'Atlantique nord, se trouvent placés sous la domination des Etats-Unis.

62. Un aspect quelque peu différent du plan des Etats-Unis intéresse directement l'Organisation des Nations Unies. La doctrine de la prédominance des Etats-Unis a pour conséquence naturelle d'enlever toute importance à l'Organisation si ce n'est dans la mesure où elle sert à la réalisation des buts des Etats-Unis. Ce fait est démontré, non seulement par l'expérience qu'ont acquise plusieurs délégations, mais de bien d'autres façons encore; c'est ainsi que le Plan Marshall a été établi et le Traité de l'Atlantique nord conclu en dehors des Nations Unies, que les organismes militaires institués par le Traité de l'Atlantique nord se sont réunis immédiatement avant l'ouverture de l'Assemblée générale et ont continué à se réunir même pendant qu'elle siégeait, qu'enfin, au cours de cette même période, les Ministres des affaires étrangères des trois Puissances qui sont membres du Conseil de sécurité ont tenu presque ostensiblement une réunion. De plus, lorsqu'on s'occupe des problèmes relatifs à la paix internationale dont l'Assemblée générale est encore saisie, la délégation des Etats-Unis ne coopère avec l'Assemblée et n'en n'accepte les décisions que lorsque celles-ci coïncident avec ses propres besoins et ses aspirations ou encore lorsqu'elles aident à établir la domination des Etats-Unis sur le monde.

63. A cet égard, M. Johnson, Secrétaire à la défense des Etats-Unis, a déclaré le 29 juin 1949, à la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants que, même si les Nations Unies acceptaient le point de vue des Etats-Unis en ce qui concerne la question des armements, ce fait n'aurait aucune influence sur le réarmement de ce pays, qui ne s'en poursuivrait pas moins. Il a dit qu'il se méfiait de toute discussion sur le désarmement et que la force des armes et de l'économie américaines était le seul espoir pour la paix américaine et, partant, pour la paix mondiale.

64. Telle est la théorie de la *pax americana*, et ce n'est pas la première fois dans l'histoire qu'une Puissance désire imposer au monde sa conception de la paix. Mais les efforts ainsi faits ont toujours abouti à la guerre et à la défaite de la Puissance qui les avait tentés.

65. Puisque aucune délégation n'a pu nier à la Première Commission l'existence aux Etats-Unis d'une doctrine selon laquelle ce pays devrait gouverner le monde, il sera également impossible de nier les conséquences désastreuses auxquelles mènerait cette politique, non seulement en ce qui concerne la politique mondiale, mais plus particulièrement en ce qui concerne les Nations

Unies. Il n'est nul besoin de souligner l'importance du rôle que la bombe atomique joue à cet égard.

66. Les Etats-Unis font tout leur possible pour persuader le monde que leur puissance matérielle, économique et militaire constitue une justification suffisante de leur doctrine de domination mondiale, et, à cette fin, ils accumulent des matériaux stratégiques, procèdent au réarmement et construisent des bases militaires, navales et aériennes.

67. M. McNeil, qui a reconnu à la Première Commission que le Royaume-Uni possédait un certain nombre de bases militaires dans toutes les parties du monde, a dit que cette précaution était essentielle parce que les territoires non autonomes sous administration britannique étaient eux aussi dispersés dans tout l'univers. Il est notoire que les Etats-Unis possèdent un nombre infiniment plus grand de bases militaires, navales et aériennes, sur toute la circonférence du globe terrestre. Il ressort des explications fournies par M. McNeil que les territoires situés à l'intérieur de cette circonférence dépendent à leur tour des Etats-Unis. De nombreux symptômes indiquent qu'il en est bien ainsi.

68. M. McNeil a dit en outre que, tandis que son pays avait retiré ses troupes d'un grand nombre de territoires après la guerre, les unités soviétiques n'avaient jamais quitté les régions qu'il a qualifiées de "sous le joug". Parmi ces territoires qui, à très juste titre, font partie intégrante de l'Union soviétique, M. McNeil a cité la Ruthénie.

69. Cet exemple montre bien sur quoi reposent toutes ces insinuations relatives à l'expansion et à l'impérialisme soviétiques. La Ruthénie — ou plus correctement l'Ukraine transcarpatique — a été rattachée à la Tchécoslovaquie après la première guerre mondiale en tant que "région autonome". Dès cette époque, le Gouvernement tchécoslovaque a déclaré clairement qu'il ne considérait pas ce territoire comme ayant été rattaché à la Tchécoslovaquie à titre permanent, mais comme une espèce de territoire sous tutelle qui serait adopté un jour par la nouvelle Russie, comme on disait alors. Lorsque, après la deuxième guerre mondiale, les Ukrainiens de Galicie ont été réunis à leur patrie et que la RSS d'Ukraine est devenue le voisin immédiat de l'Ukraine transcarpatique, le Gouvernement tchécoslovaque a, de son propre gré, informé le Gouvernement de l'URSS qu'il reconnaissait comme parfaitement légitime le désir manifesté par la population ukrainienne de cette région d'être incorporée dans l'Etat qui comprenait le reste de l'Ukraine. Il en est de même des autres régions "sous le joug" auxquelles a fait allusion M. McNeil.

70. Cette accusation absurde serait ridicule, si elle n'était pas un des éléments de la campagne lancée délibérément contre l'URSS pour présenter ce pays comme un agresseur *de facto* contre qui une guerre ne serait en réalité qu'une guerre défensive. C'est pour cette raison que les instigateurs de cette campagne cherchent des semblants de preuve qui leur permettraient de prétendre que les populations des démocraties populaires sont mécontentes du régime en vigueur dans leurs pays. Tel est le but que cherchent à atteindre la *BBC* et la *Voice of America* (Voix de l'Amérique). De plus, on choisit des traîtres et des ennemis de ces démocraties, on les soumet à un entraînement spécial pour en faire des espions et on les renvoie

ensuite chez eux en leur fournissant de l'argent, des postes d'émission clandestins et des armes. Les attaques terroristes perpétrées par ces traîtres sont, bien entendu, vouées à l'insuccès, mais cela importe peu aux instigateurs de ces attaques qui ne risquent rien eux-mêmes, soit parce qu'ils se trouvent à l'étranger, soit parce qu'ils jouissent de l'immunité diplomatique. Bien au contraire, la suppression des organisations terroristes et des centres d'espionnage dans les démocraties populaires leur fournit l'occasion de lancer des campagnes de presse destinées à donner l'impression que les régimes de ces pays manquent de stabilité et qu'ils seront liquidés tôt ou tard. Tel est l'un des objectifs avoués de la guerre froide.

71. M. Clementis en vient ensuite au paragraphe 3 du projet de résolution de l'URSS et déclare qu'on ne saurait établir une paix durable qu'en assurant l'unanimité des grandes Puissances. Ni l'Union soviétique ni la République populaire de Chine n'accepteront une *pax americana*. A la Première Commission, quatorze Etats ont voté en faveur du paragraphe 3 du projet de résolution de l'URSS, afin de montrer qu'ils tenaient à l'établissement d'une collaboration entre les cinq grandes Puissances; vingt-six Etats ont eu le courage de s'abstenir, et dix-neuf Etats seulement ont déclaré qu'ils désiraient une paix sans l'Union soviétique. Ce n'est pas l'URSS qu'il faut accuser de lancer des offensives de paix — il faut en blâmer ceux dont les agissements rendent ces offensives nécessaires. En rejetant le projet de résolution de l'URSS on ne fera que renforcer le désir qu'a ce pays de préserver la paix.

72. Le projet de résolution de l'URSS contient des propositions concrètes qui permettent de remédier à la situation actuelle. Quant au projet de résolution de la Première Commission qui utilise les principes de la Charte comme camouflage, il ne constitue en réalité qu'un mélange de tout ce contre quoi la Tchécoslovaquie a toujours lutté au sein de l'Organisation des Nations Unies et contre quoi elle continuera à lutter. La délégation tchécoslovaque a voté, à la Première Commission, contre l'ensemble de ce projet de résolution, bien qu'elle se soit abstenue lors du vote sur les paragraphes qui ne font que reprendre les principes de la Charte. En effet, la Tchécoslovaquie a donné des preuves suffisantes de son désir d'appliquer ces principes dans la vie quotidienne.

73. Si l'on fait abstraction du camouflage, le projet de résolution de la Première Commission se divise en deux parties: les paragraphes 5, 12 et 13 insistent sur la reconnaissance de certains principes que la majorité habituelle a déjà appliqués — en dépit des protestations de la minorité — à la solution de certaines questions soumises à l'Assemblée générale lors de ses précédentes sessions, et, au cours de la session actuelle; les paragraphes 6, 8 et 10 tendent essentiellement à appuyer la campagne systématique lancée contre l'Union soviétique et ses alliés.

74. Le paragraphe 5 invite toutes les nations, qu'elles soient ou non Membres de l'Organisation des Nations Unies, "à accorder aux organes des Nations Unies pleine collaboration et toute liberté d'accès pour l'exécution des tâches qui leur sont dévolues aux termes de la Charte". Lorsqu'il a soumis le projet commun de résolution à la Pre-

mière Commission, M. Austin a énuméré toutes les institutions spécialisées en insistant sur le fait que l'URSS n'y participait pas. La Tchécoslovaquie, qui est membre de toutes ces institutions spécialisées sauf une, peut dire que, pour la plupart d'entre elles, ces institutions sont fort en retard dans l'accomplissement de leur tâche, alors que l'activité de plusieurs autres est de telle nature que la Tchécoslovaquie se voit forcée d'examiner à nouveau s'il est bien utile, et même s'il lui est possible, de continuer à y participer.

75. La seconde partie du paragraphe 5 est même encore plus significative: elle prévoit en effet implicitement la collaboration avec des organes tels que la Commission intérimaire. En vérité, quelle peut être la tâche assignée, aux termes de la Charte, à un organisme aussi illégal que l'est la Commission intérimaire, qui a été créée, et dont l'existence a été prolongée en violation de la Charte elle-même? Quelle peut être la tâche, aux termes de la Charte, de la Commission des Nations Unies pour la Corée qui a été instituée en violation d'un accord international existant? Il est clair que de tels organismes ne peuvent servir que des intérêts égoïstes et que leur existence est, par là même, en contradiction avec les principes de la Charte. Il ne peut, par exemple, faire de doute que la Commission des Nations Unies pour la Corée sert les intérêts stratégiques et économiques des Etats-Unis, qui considèrent la Corée du Sud comme une base importante pour édifier leur empire mondial. Enfin, et ce n'est pas le moins important, que peut bien faire la Commission spéciale des Nations Unies pour les Balkans pour favoriser l'application des principes de la Charte, ou pour contribuer, d'une manière générale, à la paix mondiale? Cette Commission a été créée afin de consolider les résultats de l'intervention armée anglo-américaine dans les affaires intérieures de la Grèce et, dans l'avenir, elle devra aider à mener la campagne, sans fondement que l'on poursuit contre l'Albanie et la Bulgarie. Ce n'est guère faire preuve d'esprit réaliste que de demander à tous les Etats Membres de coopérer avec la Commission et de compter que l'Albanie et la Bulgarie vont donner à celle-ci libre accès à leur territoire.

76. Quelle est, en réalité, l'intention qui a incité les Etats-Unis et le Royaume-Uni à insérer ce paragraphe dans le projet de résolution qu'ils ont soumis à la Première Commission? Peut-être ont-ils été assaillis par certains doutes quant à leurs agissements et ont-ils désiré, une fois de plus, que leur responsabilité soit partagée par la majorité automatique de l'Assemblée générale? M. Clementis ne pense pas qu'il en soit réellement ainsi et, à son avis, il faut, pour s'expliquer l'insertion de ce paragraphe, se rendre compte de l'objectif essentiel du projet de résolution considéré dans son ensemble, lequel consiste à détourner l'attention des propositions concrètes et constructives de l'URSS pour la concentrer à nouveau sur une campagne contre l'Union soviétique et ses alliés.

77. Les paragraphes 12 et 13 du projet de résolution appellent les mêmes remarques. Au lieu d'assurer l'interdiction absolue des armes atomiques — des armes qu'un agresseur astucieux utiliserait pour commettre le génocide — le projet de résolution comporte simplement quelques phrases relatives à l'acceptation d'un inacceptable

plan de contrôle, selon lequel tous les moyens de production de l'énergie atomique seraient sous la domination d'un super-trust dirigé par les Etats-Unis.

78. L'importance de ce problème est incommensurable, car les possibilités de l'énergie atomique sont illimitées, et on peut l'utiliser à des fins destructrices ou créatrices. M. Clementis ne répètera pas ce qui a déjà été dit en d'autres occasions au sujet de cette question brûlante; il insistera simplement sur l'un de ses aspects particuliers. Pendant un certain temps, on a cru que les Etats-Unis avaient le monopole des armes atomiques; de ce fait, l'idée qu'une troisième guerre mondiale était inévitable a pu se développer et cette idée est devenue acceptable à l'opinion publique, aux Etats-Unis notamment, parce que l'illusion s'était répandue que le monopole de la bombe atomique pouvait permettre à certains pays d'exterminer rapidement leurs ennemis, sans grandes pertes en vies humaines parmi leurs propres citoyens. La nouvelle selon laquelle ce monopole a pris fin a donc été un immense bienfait pour l'humanité.

79. M. Clementis est extrêmement reconnaissant aux savants et aux dirigeants de l'Union soviétique qui, sans montrer aucune défaillance, se sont efforcés d'obtenir l'interdiction sans réserve de l'emploi des armes atomiques, cependant qu'ils luttent pour parvenir à fournir de l'énergie atomique à des fins utiles à l'humanité. Il se sont efforcés de convertir cette arme terrible de destruction en un grand instrument de progrès technique, qui permettra d'élever le niveau de vie des peuples dans le monde entier. La Tchécoslovaquie est fière d'avoir pu contribuer à cette noble tâche et d'avoir, une fois de plus, fourni de l'uranium pour le bien de toute l'humanité.

80. La nouvelle de l'explosion atomique en URSS n'a pas encore eu de répercussion sur les discussions de l'Assemblée générale, sans doute parce que les cercles dirigeants des Etats-Unis éprouvent de la difficulté à abandonner l'illusion sur laquelle ils ont établi leurs plans depuis de nombreuses années. Toute la structure des forces armées américaines, inspirée par un désir d'agression, a été édifiée sur une double illusion: l'illusion que la bombe atomique serait l'arme décisive dans la guerre future, et l'illusion que les Etats-Unis possédaient le monopole de cette arme. Toutefois, la réalité l'emportera en définitive sur les illusions. En attendant, la majorité habituelle au sein des Nations Unies sera forcée de voter, comme elle l'a déjà fait à la Première Commission, en faveur d'un projet de résolution qui reflète encore l'ancienne illusion, bien que, peut-être, cette fois, avec un certain sentiment de malaise.

81. Les débats au sein de la Première Commission ont montré que la majorité habituelle avait choisi la méthode qui consiste à égarer la discussion en l'entraînant aussi loin que possible du véritable fond du problème. Ses membres ont ainsi été forcés d'écouter des considérations pseudo-philosophiques et des commentaires d'un simplisme gênant sur le marxisme et le léninisme. Apparemment, on a eu recours à cette méthode pour détourner l'attention des représentants du texte même du projet commun de résolution qui, aux yeux de ceux qui ont voté en sa faveur, ne remplace, de toute évidence, que médiocrement le projet de résolution de l'URSS.

82. De toute évidence, on a inséré le paragraphe 6 dans le projet de résolution adopté par la Première Commission, avec l'intention expresse de justifier la position de la majorité à l'égard des prétendues violations des droits de l'homme en Bulgarie, en Hongrie et en Roumanie. Le représentant de la Tchécoslovaquie pourrait évidemment faire état à nouveau des innombrables preuves qui ont déjà été avancées et qui démontrent l'existence de mesures discriminatoires et de violations des droits de l'homme les plus élémentaires dans les pays mêmes qui ont déposé le projet de résolution; mais il s'abstiendra de le faire.

83. Abordant le paragraphe 8, M. Clementis note que les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni ont exprimé tous les deux leur indignation devant le fait que l'URSS et les démocraties populaires se refusent à reconnaître les mérites de la *Voice of America* (Voix de l'Amérique) et de la *BBC* quand elles répandent les informations et les idées qui sont essentielles pour la compréhension et la paix internationales. Si ces représentants avaient régulièrement suivi les émissions quotidiennes faites par la Voix de l'Amérique et la *BBC* à l'intention de l'Union soviétique et des démocraties populaires, ils auraient à peine osé parler de cette manière. Le but unique de ces émissions est d'inciter une poignée de *desperados* à commettre des crimes contre le régime des démocraties populaires et à renverser les gouvernements intéressés. On cherche à atteindre ce but grâce à des inventions, des mensonges, des demi-vérités, par des insultes personnelles et par les pires insultes les plus basses. Après février 1948, ces deux institutions de radio-diffusion ont déclenché contre la Tchécoslovaquie une campagne qui égalait en violence les campagnes organisées par Goebbels avant la crise de Munich. Les représentants des Etats-Unis et du Royaume-Uni ne s'en sont pas moins indignés de voir que la Tchécoslovaquie n'exprimait pas sa reconnaissance pour les campagnes dirigées contre elle par la Voix de l'Amérique et par la *BBC*.

84. Si le représentant des Etats-Unis essayait réellement de supprimer les obstacles qui empêchent le peuple de son pays de savoir exactement ce qui se passe dans les démocraties populaires, il serait sans aucun doute convoqué devant le *Committee on Un-American Activities* (Commission chargée d'enquêter sur les activités anti-américaines).

85. Le paragraphe 10 du projet de résolution demande aux membres du Conseil de sécurité de faire preuve de modération dans l'emploi de leur droit de veto. M. Clementis se contentera de dire à ce sujet que cet appel est fait par les représentants des pays mêmes qui ont créé, d'une façon systématique, au sein du Conseil de sécurité, des situations telles que le représentant de l'URSS s'est vu contraint d'utiliser son droit de veto pour rendre possible une solution correcte du problème en discussion et pour défendre les intérêts de l'Organisation des Nations Unies elle-même.

86. M. Clementis déclare, en terminant, qu'il croit avoir montré tout à fait clairement que le projet de résolution de la Première Commission ne sert pas la cause de la paix, mais que son adoption ne ferait que prolonger la guerre froide. Malheureusement, on peut en dire autant d'autres résolutions adoptées par la majorité habituelle de l'Assemblée générale. Pour les partisans sincères

de la paix, le résultat négatif des délibérations de l'Assemblée sera un avertissement et les incitera à accroître leur vigilance et à multiplier leurs efforts pour développer la coopération entre les nations pacifiques, qui ne veulent pas d'une paix portant la marque "*made in and for America*", mais qui veulent simplement la paix.

87. Sir Mohammad ZAFRULLA KHAN (Pakistan) rappelle que le projet de résolution soumis à l'Assemblée générale par la Première Commission a reçu, en commission, l'appui de cinquante-trois délégations. Il demande instamment à ceux qui ont pris une position différente sur cette question très grave, la plus grave qui puisse jamais se poser à l'Organisation et à ses Membres, à bien peser le sens de ce vote.

88. Toutes les nations veulent la paix, non seulement parce que la paix est désirable en elle-même et doit être considérée comme un bien très précieux par les nations civilisées, mais aussi parce que tous les pays ont subi récemment des épreuves qui ont fait sentir à chacun les horreurs, la souffrance et la dévastation que la guerre apporte et laisse derrière elle.

89. L'Autriche a été la première victime de la deuxième guerre mondiale; la Tchécoslovaquie est venue ensuite; la Pologne a fait éclater la crise inévitable; le Danemark, la Norvège, les Pays-Bas, la Belgique et la France ont suivi; puis est venu le tour de l'URSS elle-même. De l'autre côté du globe, la Chine était déjà victime de la guerre longtemps auparavant; puis l'Indochine, les Philippines, l'Indonésie, la Malaisie, la Birmanie ont toutes été envahies et dévastées. La presqu'île indienne, qui comprend l'Inde et le Pakistan, a été sérieusement menacée de subir la même dévastation. Toutes les nations ont ressenti directement ou indirectement le contre-coup de la guerre. La guerre, de nos jours, est bien différente de ce qu'elle était encore il y a à peine cinquante ans.

90. Le fait que cinquante-trois Etats, dans ces circonstances, aient voté dans le même sens sur le projet de résolution signifie en premier lieu qu'ils étaient convaincus que la condamnation prononcée dans le premier paragraphe du projet de résolution de l'Union soviétique est une calomnie. C'est un fait que tant que les conditions nécessaires à la paix ne seront pas remplies et la paix elle-même assurée, les Etats ont le devoir de prendre des mesures appropriées pour leur défense. Il est oiseux de prétendre qu'une nation prépare une guerre d'agression sous prétexte qu'elle prend les mesures qui conviennent pour sa défense et sa sécurité. Dans l'état actuel des choses, négliger de prendre les précautions convenables serait faillir d'une manière criminelle à la mission sacrée que tout gouvernement doit remplir envers son peuple et les générations futures. Cela ne signifie pas que ces nations veulent la guerre et se préparent à l'agression.

91. Ce vote signifie aussi que, des deux projets de résolution soumis à l'Assemblée, celui qui a été présenté conjointement par les Etats-Unis et le Royaume-Uni et adopté par la Première Commission représenté une meilleure manière d'aborder le problème du maintien et de la sauvegarde de la paix que le projet présenté par l'URSS. Il ne s'ensuit nullement que l'adoption du premier garantirait la paix plus que l'adoption du second.

mais bien que le premier indique une meilleure manière d'assurer la paix.

92. D'autre part, on a fait valoir que la seule chose qui assurerait la paix serait un pacte entre les cinq grandes Puissances. Là aussi, il est exact — à tout le moins pendant toute la période pour laquelle on peut raisonnablement faire des prévisions — que, si les cinq Puissances énumérées dans le projet de résolution de l'URSS n'entrent pas en conflit armé, la paix pourra être préservée et le sera. Dans ce sens, peut-être un pacte entre les cinq Puissances pour le maintien de la paix pourrait-il constituer une indication qu'elles ont l'intention de maintenir la paix. Rien n'oblige toutefois à limiter ce pacte aux cinq Puissances. Que toutes les Puissances, grandes et petites, réaffirment leur résolution de s'acquitter pleinement des obligations qu'elles ont assumées aux termes de la Charte.

93. Il serait bon que l'Assemblée se souvint que l'Organisation des Nations Unies a été constituée parce que les peuples des Nations Unies étaient résolus "à préserver les générations futures du fléau de la guerre", ce qui est l'objet même des deux projets de résolution. La déclaration solennelle du préambule de la Charte constitue un pacte auquel tous les Etats Membres ont déjà adhéré.

Que tous réaffirment que tel est le pacte qu'ils ont conclu. Les pactes, après tout, ne servent qu'à rappeler leurs signataires au sentiment de leur devoir. Ils ne sont qu'un moyen, non une fin. L'histoire est pleine d'exemples de pactes — pactes de non-agression, pactes contre la guerre — qui n'ont servi qu'à masquer l'agression.

94. La vérité est exprimée à cet égard avec concision par le proverbe du Pendjab qui dit: "Ce n'est pas le pèlerinage à La Mecque qui purifie le cœur; c'est la pureté du cœur qui donne sa valeur au pèlerinage".

95. Il appartient donc à tous les Etats Membres d'apporter ce qui nous manque: la pureté et la sincérité des motifs et des intentions. Si tous sont résolus à s'acquitter intégralement des obligations assumées en vertu des pactes qu'ils ont conclus, il ne sera besoin d'aucun autre pacte, d'aucune autre résolution. S'ils ne sont pas prêts à le faire, tous les pactes et toutes les résolutions ne suffiront pas. Il est inutile que chaque Etat Membre décide que tous les autres Etats Membres doivent s'acquitter de leurs obligations; chaque nation doit décider de s'acquitter intégralement de ses propres obligations.

La séance est levée à 13 h. 10.

DEUX CENT SOIXANTIEME SEANCE PLENIERE

Tenue à Flushing Meadow, New-York, le mercredi 30 novembre 1949, à 15 heures.

Président: le général Carlos P. RÓMULO (Philippines).

Condamnation des préparatifs en vue d'une nouvelle guerre et conclusion d'un pacte à cinq pour le renforcement de la paix; rapport de la Première Commission (A/1150) (suite)

1. M. STOLK (Venezuela) déclare que, en raison des arguments avancés par le représentant de l'URSS à la Première Commission, la délégation de son pays tient à préciser le point de vue qu'elle avait elle-même précédemment exposé à cette commission¹.

2. Le représentant de l'Union soviétique a dit que la délégation du Venezuela s'opposait à ce que le pacte pour le renforcement de la paix fût adopté avant que l'on en connût les clauses, et cela afin d'éviter d'étudier la proposition au fond. Le représentant de l'URSS a ensuite exposé les buts pacifiques de ce pacte. La délégation du Venezuela avait rappelé quelques faits qui montrent que les grandes Puissances, depuis la fin de la guerre et la création de l'Organisation des Nations Unies, n'ont pas réussi à résoudre entre elles les grands problèmes politiques. Le représentant du Venezuela a ajouté qu'il serait bon de connaître le texte du pacte proposé par l'Union soviétique afin de déterminer la mesure dans laquelle il est conforme à la Charte et les chances qu'il a de recueillir l'approbation des grandes Puissances.

3. Mains événements récents ont amené la délégation du Venezuela à n'être guère optimiste quant à la possibilité d'un accord entre les grandes Puissances au sujet du pacte proposé par l'URSS; l'exposé du représentant de ce pays n'a fait qu'accentuer le pessimisme de la délégation du Venezuela. Si l'Assemblée générale recommandait la conclusion de ce pacte, la délégation de l'Union soviétique insisterait, par exemple, pour que fût dénoncé le Traité de l'Atlantique nord, et les délégations des Puissances occidentales voudraient peut-être que le texte du pacte reprenne le texte du projet commun de résolution des Etats-Unis et du Royaume-Uni adopté par la Première Commission concernant les éléments essentiels de la paix, à laquelle s'opposent l'URSS et les Etats qui la soutiennent. La mésentente entre les Puissances persisterait.

4. La délégation du Venezuela a déclaré qu'il n'y avait, à son avis, pas de gouvernement ni de peuple qui désirât fomenter une guerre ouverte d'agression et que, notamment, elle ne concevait pas ni ne pouvait admettre que les Gouvernements mis nommément en cause eussent de telles intentions.

5. Le représentant de l'Union soviétique a également reproché à la délégation du Venezuela d'avoir déclaré que, même si le pacte proposé venait à être conclu, le désaccord entre les grandes Puissances ne cesserait pas pour autant. Il a ajouté que, si son Gouvernement souhaitait que les membres permanents du Conseil de sécurité adhèrent au pacte, c'est précisément pour résoudre les différends qui les séparent, et qu'il ne voyait

¹ Pour la discussion sur ce sujet à la Première Commission, voir les Documents officiels de la quatrième session de l'Assemblée générale, Première Commission, 325ème à 337ème séances.